



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°05

Réunion du : **Jeudi 26 Juillet 2018**

Présidence : **M. Karim ABED**

Présents : **MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD**

Assiste :

Excusés (s):

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion de CRA du 18.07 (PV 04) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CORRESPONDANCES

De la CFA :

Mail en date du 26.07 relatif à l'envoi du RI de la CFA pour la saison 2018/2019.

DES CLUBS DE :

- **U.S. BIOTOISE** : Mail en date du 25.07 relatif à une question sur le fait qu'un Arbitre Indépendant lors de la saison 2017/2018 peut représenter un club s'il est licencié à ce club pour la saison 2018/2019.
Transmis à la CRSA/ service Juridique
- **S.C. TOULON** : Mail en date du 25.07 relatif à la demande de désignations de 3 Arbitres pour les matchs amicaux du SC TOULON
 - pour le 27.07 en CNU19 contre SAINT-REMY
 - pour le 28.07 en N2 contre A.S. CANNESAccord de la CRA pour les 3 Arbitres indiqués.
- **F.C. MARTIGUES** : Mail en date du 25.07 relatif à la demande de désignation de leur Arbitre licencié au club
 - pour un match de leur équipe N2 contre SETEAucune précision de date et cette demande concerne un Arbitre de District.
Cette demande sera traitée par le Président de CRA.
- **F.C. MIRAMAS** : Mail en date du 19.07 relatif à une demande de documentation (Arbitre, Educateur, métiers du sport, Handisport) dans le cadre de l'organisation courant septembre d'une Club intitulée FOOT PARTY sur le thème : « Une même passion, une vision différente ».
La CRA vous félicite pour l'organisation d'une telle manifestation et suite entretien, elle vous remercie de prendre contact avec le District de Provence pour l'ensemble de la documentation liée aux thèmes prévus.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CR DISCIPLINE ERIC ANDRE :

- Mail en date du 20.07 à l'attention du Président de la CRA nous faisant part de sa décision de ne pas poursuivre sa représentation de la CRA à la COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE pour la prochaine saison. La CRA prend acte de sa décision et le remercie pour sa disponibilité, son assiduité et sa mobilisation au sein de cette commission Régionale durant toute la saison 2017/2018.

REPONSE AU CLUB CAVIGAL NICE S. :

- Réponse par mail en date du 19.07 des services administratifs relatifs aux différentes questions posées par ce club sur le statut de l'Arbitrage.

DES ARBITRES:

- FUTSI Davut : mail en date du 23.07 relatif à son absence en CRAD suite finale District Grand Vaucluse U17. Retransmis aux services concernés.
- GASMI Cyril : mail en date du 26.07 relatif à la transmission de sa fiche de renseignements District pour la saison 2018/2019.
Lu et demande lui a été faite afin qu'il complète la fiche Arbitre de Ligue dématérialisée sur le site.

- JACOB Pierre : mail en date du 25.07 relatif à la demande d'éléments de son dossier médical de la saison passée pour transmission à la CDA du District du VAR.
Le dossier médical n'est pas à la CRA, dossier transmis à la CR Médicale de la Ligue pour envoi à la CR Médicale du District.
- MARIANCZUK Sabrina : Mail en date du 25.07 relatif à son indisponibilité pour raison professionnelle en date du 01 et 02.09 et le 16.09 pour raison personnelle (baptême).
Lu et transmis au responsable désignations.
- BEN AMOR Tarek : Mail en date du 24.07 relatif à son indisponibilité pour raison personnelle en date des 11 et 12.08 et des 15 et 16.09 (mariage).
Lu et transmis au responsable désignations.
- D'ANTONIO Lionel : mail en date du 23.07 relatif à la transmission de sa fiche de renouvellement Arbitre pour la saison 2018.2019.
Lu et demande lui a été faite afin qu'il complète la fiche Arbitre de Ligue dématérialisée sur le site.
- FOURNIER Romy : mail en date du 23.07 relatif à son absence au stage de rentrée du 26.08 pour raison professionnelle pour emploi sur l'étranger et portant son indisponibilité jusqu'à début novembre 2018.
Lu et pris note, demande de justificatifs par la CRA pour l'absence au stage.
Les tests physiques spécifiques CRA seront à effectuer avant le 31.12.
Transmis au responsable désignations pour dates indisponibilités.
- BERTRAND Vincent : mail en date du 20.07 relatif à l'impossibilité de saisie sur l'espace MyFFF.
Pris note, les saisies sont possibles à partir du moment que le dossier Arbitre pour la nouvelle saison est validé.
Pris note des dates d'indisponibilité pour raison professionnelle en date des 04 et 05.08.
- MOUDERY Philippe : mail en date du 20.07 relatif à sa situation à l'issue de la parution des classements et à sa demande pour l'envoi des rapports d'observation.
Lu et pris note, le nécessaire sera fait.
- MEJRI Mohamed : mail en date du 26.07 relatif à son absence au stage de rentrée du 26.08 en raison de ses vacances hors de France programmées bien avant que la date du stage soit arrêtée.
Mail en date du 26.07 relatif à la transmission des justificatifs d'absence au stage suite voyage en date 23 au 26.08
Lu et pris note pour l'ensemble.
Une séance réservée aux Arbitres ne pouvant pour des raisons dûment justifiées être présent à Fréjus, sera programmée début septembre pour les tests et informations nécessaires pour la saison.
Les tests physiques spécifiques CRA seront à effectuer avant le 31.12.
Transmis au responsable désignations pour les dates indisponibilités.
- BUTTEGEG Thierry : mail en date du 26.07 relatif à l'impossibilité de saisie sur l'espace MyFFF.
Pris note, les saisies sont possibles à partir du moment que le dossier Arbitre pour la nouvelle saison est validé.
Pris note des dates d'indisponibilité jusqu'au 05.09.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES EN COURS AU 26.06.2018

- En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées.
- BOUSBA Amir : jusqu'au 30.06.2018.
 - MILLET Valentin : jusqu'au 30.06.2018
 - MONIOTTE Alban : jusqu'au 29.07
 - YOUSSEF Walid : jusqu'au 30.06.2018
 - ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019

POINT SUR INDISPONIBILITES SE POURSUIVANT AU-DELA DU 01.07.2018

- ACHBIB Mimoune : jusqu'au 15.08 (personnelle)
- BELCADI Jules : jusqu'au 31.07 (professionnelle)
- BEN AMOR Tarek : les 11 et 12.08 et 15 et 16.09 (personnelle)
- BERTRAND Vincent : les 04 et 05.08 (professionnelle)
- BOUREAU Cyril : jusqu'au 01.08 (personnelle)
- BUTTEGEG Thierry : jusqu'au 05.09 (?)
- DEGHDICHE Amri : du 17.07 au 25.08 (personnelle)
- DONADIO Julien : jusqu'au 30.08 (personnelle)
- FOURNIER Romy : jusqu'au 31.10 (professionnelle)
- MARIANCZUK Sabrina : les 01, 02 et 16.09 (pro et perso)
- MEJRI Mohamed : jusqu'au 10.08 (professionnelle) et les 25, 26.08 (personnelle) date stage
- WOLFF Benoit : du 13.08 au 26.08 (professionnelle)
- ZOUAIM Maxime : du 19.08 au 30.08 (personnelle)

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2017-2018

- Stage de rentrée des Arbitres de Ligue et des observateurs le DIMANCHE 26.08.2018 à FREJUS au centre AZUREVA avec déroulement des tests physiques le matin et réunion d'information l'après-midi avec les présentations relatives à l'organisation de la nouvelle CRA, la nouvelle organisation administrative et les modifications des lois du jeu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 18h30.

**Prochaine réunion le
Mardi 31 Juillet 2018**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**